

Restauration et préservation des milieux humides

Eléments d'une stratégie d'actions pour la période 2017-2020



Prairie humide de fauche à Malbouhans (*Junco conglomerati* – *Scorzoneretum humilis*)

Réalisation :



Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

En partenariat avec :



Sommaire

Introduction.....	2
Stratégie d'actions.....	2
1. Restauration et gestion de milieux humides.....	2
1.1. Année 2017.....	2
1.2. Année 2018.....	3
1.3. Année 2019.....	3
2. Animation du PAEC.....	4
3. Animation foncière.....	5
4. Réunions de restitution de l'inventaire et de lancement de la phase opérationnelle.....	5
Conclusion	6

Introduction

Le présent document répond à la demande de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse en fournissant des éléments sur la stratégie d'actions envisagée par le SMAMBVO afin de restaurer et de préserver les fonctionnalités des milieux humides sur le bassin versant de l'Ognon, sur la période 2017-2020. Cette réflexion fait suite à l'inventaire des milieux humides réalisé par le SMAMBVO sur le bassin versant de l'Ognon et résulte d'une collaboration entre le SMAMBVO et l'EPTB Saône-Doubs.

En ce contexte de changements administratifs et politiques (GEMAPI notamment), il est très difficile pour le SMAMBVO de fournir une stratégie sur plus de trois ans, pour le moment. De plus, le CEN Bourgogne – Franche-Comté travaille actuellement à l'élaboration d'un outil de hiérarchisation visant à cibler des secteurs prioritaires pour la préservation ou la restauration de milieux humides. Cet outil, qui devrait être fonctionnel à l'automne 2017, permettra d'affiner la stratégie d'actions du SMAMBVO et peut-être de cibler d'autres secteurs d'intervention. Pour ces différentes raisons, la stratégie proposée est une ébauche de réflexion et pourra connaître des ajouts et des modifications d'ici la fin de l'année 2017.

Stratégie d'actions

1. Restauration et gestion de milieux humides

Un premier axe de la stratégie du SMAMBVO consiste en la restauration des fonctionnalités des milieux humides, avec ou sans maîtrise foncière. Plusieurs sites ont déjà été repérés, pour la plupart inscrits dans le contrat de rivière Ognon. Ceux qui devraient faire l'objet d'une restauration par le SMAMBVO sont listés ci-dessous. Le planning est donné à titre prévisionnel et pourra faire l'objet de modifications.

1.1. Année 2017

La réalisation des études et des dossiers techniques et réglementaires démarrera dès 2017 pour les sites suivants :

- **Chevigney-sur-l'Ognon** (3 parcelles bordant un affluent de l'Ognon) et **Moncey**. Ces sites ont fait l'objet de quatre nouvelles fiches-action, jointes au présent dossier. Selon les délais d'instruction des dossiers, les travaux sur ces sites devraient être réalisés en 2018 ou 2019.
- **Pesmes, Malans, Marnay** : restauration des annexes hydrauliques afin de recréer des zones de frayères pour le brochet. Les deux premiers sites sont inscrits au Contrat de Rivière Ognon 2015-2020 (fiches B3.9 et B3.20). Selon les délais d'instruction des dossiers, les travaux sur ces sites devraient être effectués à la fin de l'année 2017 ou courant 2018.

1.2. Année 2018

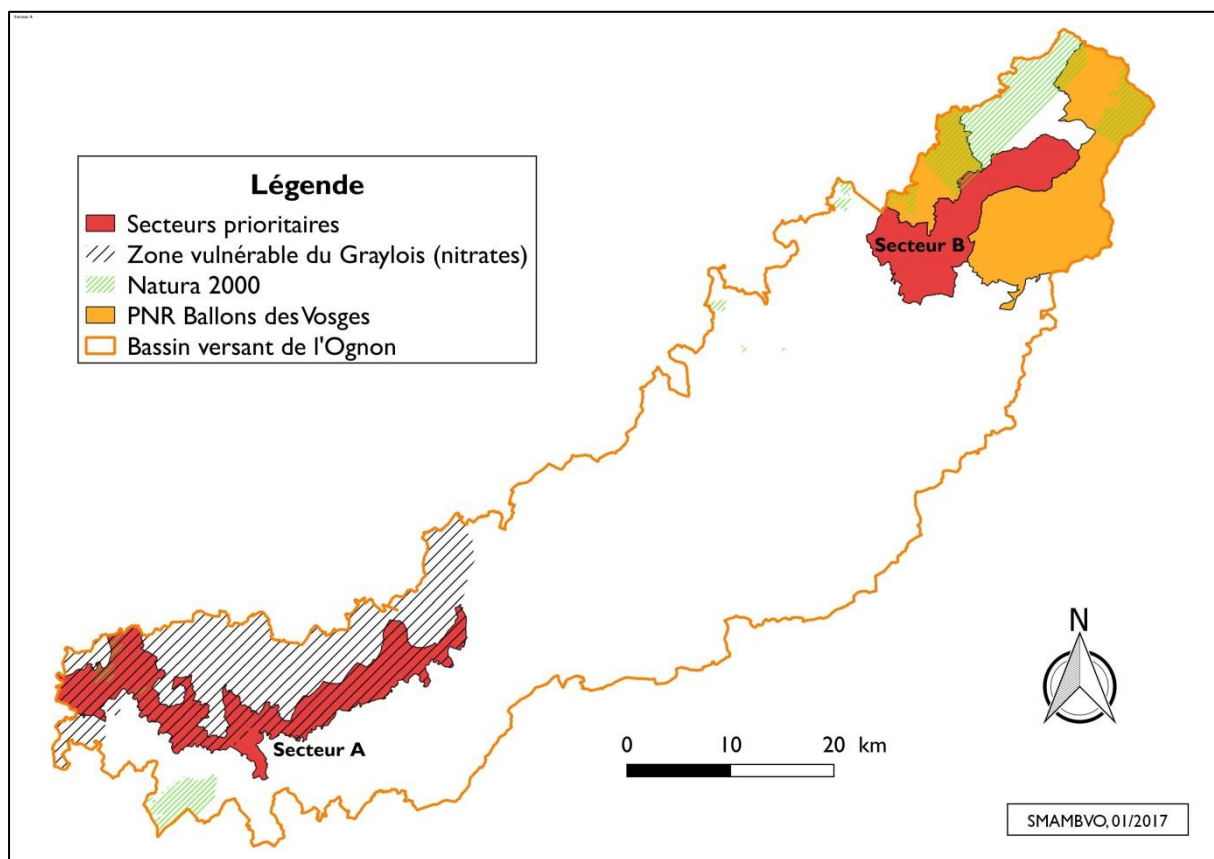
Pour les années suivantes, d'autres sites ont été envisagés :

- **Geneuille :**
 - création d'une baissière et d'une mare
 - restauration de la zone humide au lieu-dit « La Prairie »
- **Jallerange** (parcelle appartenant au SMAMBVO): réhabilitation de la frayère amont et de la zone humide, création de mares, plantation de haies. De plus, le bail de location avec l'exploitant actuel s'achèvera en 2018 et ne sera pas renouvelé. Il est nécessaire de réfléchir à la gestion ultérieure de ce site.
- **Thervay (lieu-dit les Iles de Balançon), Vandelans :** restauration des annexes hydrauliques afin de recréer des zones de frayères pour le brochet (fiches-action B3-17 et B3-10)

1.3. Année 2019

- **Brussey**, qui a déjà fait l'objet d'une fiche-action dans le contrat de rivière Ognon (B3.1). Une restauration de frayère est envisagée. Une étude de réhabilitation plus globale de la zone humide pourra aussi être effectuée, car le site présente des potentialités importantes.
- **Montagney, Cussey sur l'Ognon :** restauration des annexes hydrauliques afin de recréer des zones de frayères pour le brochet (fiches-action B3-18 et B3-14)

En plus de ces sites, d'autres continueront à être recherchés pour restauration. Les recherches porteront surtout sur le secteur A, qui correspond aux communes adhérentes au SMAMBVO dans la zone vulnérable aux nitrates du Graylois (*carte 1*). Le secteur B pourra aussi faire l'objet d'actions de restauration.



Carte 1. Localisation des secteurs prioritaires selon la stratégie d'actions du SMAMBVO

2. Animation du PAEC

En 2017, si le dossier PAEC proposé par le SMAMBVO sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon est retenu, 50 jours seront consacrés à ce projet afin d'informer les agriculteurs et d'accompagner les volontaires dans la mise en œuvre des mesures. Ce temps d'animation s'inscrit dans la stratégie de préservation et de restauration des milieux humides, puisque les mesures proposées visent principalement à maintenir en herbe et à restaurer des surfaces alluviales (tableaux 1 et 2).

Tableau 1. Détail des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de priorité 1

Nom MAEC	Code engagements unitaires	Détail engagements unitaires
MAEC unitaire 1 : Reconversion des cultures en prairies	Herbe_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée
	Couver_06	Création et maintien d'un couvert végétal
	Milieu_02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion de crues
MAEC unitaire 2 : Gestion extensive des prairies patrimoniales avec fauche à partir du 15 juin	Herbe_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée
	Herbe_06	Interdiction de fauche et pâturage entre le 01/01 et le 15/06 inclus
	Milieu_02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion de crues
MAEC unitaire 3 : Gestion extensive des prairies patrimoniales avec fauche à partir du 1er juillet	Herbe_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée
	Herbe_06	Interdiction de fauche et pâturage entre le 01/01 et le 30/06 inclus
	Milieu_02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion de crues
MAEC unitaire 4 : Gestion extensive des prairies de pâture	Herbe_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée
	Herbe_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
	Milieu_02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion de crues

Tableau 2. Détail des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de priorité 2

Nom MAEC	Code engagements unitaires	Détail engagements unitaires
MAEC unitaire 5 : Reconversion des cultures en prairies pour une gestion favorable au cuivré des marais	Couver_07	Création et entretien d'un couvert végétal d'intérêt floristique et faunistique
MAEC unitaire 6 : Mise en place de bandes refuges jusqu'au 1er septembre	Linea_08	Entretien des bandes refuges sur prairies
MAEC unitaire 7 : Entretien des haies localisées de manière pertinente	Linea_01	Entretien des haies sur les deux côtés (2 ans sur 5 ans)
MAEC unitaire 8 : Entretien des ripisylves de manière pertinente	Linea_03	Entretien des ripisylves (2 ans sur 5 ans)

3. Animation foncière

Le secteur B (*carte 1*), identifié pour sa richesse floristique, sera principalement ciblé pour la stratégie d'animation foncière. De plus, la préservation des habitats naturels sur ce secteur permettrait le maintien de corridors écologiques, puisqu'il est dépourvu d'outils de gestion alors qu'il est entouré par le PNR des Ballons des Vosges et par le site Natura 2000 « Plateau des 1000 étangs ». Les principales menaces identifiées sur ce secteur sont l'urbanisation et la déprise agricole.

La plupart des communes de ce secteur (hormis Malbouhans et Fresse) sont adhérentes au SIAHVO. Par conséquent, la démarche d'animation foncière fera l'objet d'un partenariat avec le SIAHVO.

4. Réunions de restitution de l'inventaire et de lancement de la phase opérationnelle

Le SMAMBVO prévoit de poursuivre la réalisation de réunions de restitution de l'inventaire, à destination des exploitants, élus et particuliers. A ce jour, deux réunions ont été réalisées (Marnay et Montbozon). Celles à venir seront à l'échelle des communautés de communes. En plus d'informer le public sur la démarche d'inventaire et les cartographies réalisées, ces réunions sont aussi l'occasion de communiquer sur les projets d'acquisition et de restauration envisagés et peuvent faire naître de nouvelles possibilités pour la phase opérationnelle. A ce titre, ces réunions s'inscrivent aussi dans une démarche d'animation foncière.

En 2017, il est prévu de réaliser deux réunions : sur la communauté de communes de Villersexel et sur la communauté de communes du Val de Gray.

Conclusion

A l'issue de l'inventaire, le SMAMBVO souhaite développer les actions de restauration et de gestion des milieux humides sur l'ensemble du bassin versant de l'Ognon. Ces actions auront pour but l'amélioration et le maintien des différentes fonctionnalités de ces milieux :

- Fonctions hydrologiques (régulation des flux)
- Fonctions épuratrices
- Fonctions de réservoir de biodiversité, corridors écologiques

La stratégie d'action proposée fera très certainement l'objet de modifications au cours de l'année 2017 et ultérieurement. En effet, elle pourra être affinée en fonction des résultats de l'outil de hiérarchisation, qui devrait être opérationnel à l'automne 2017. L'évolution du SMAMBVO dans le cadre de la GEMAPI pourra aussi influencer cette stratégie.